DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Deux, le 29 juin,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 23 juin 2022,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mesdames Corinne LEFEBVRE, Nasera BENSLIMANE, Dorinne CORROYEZ, et Monsieur Grégory DEDIEU, absents excusés.
Monsieur Bernard COQUET est élu secrétaire de séance.

Objet : Cession du bien sis 100 rue Léon Blum au profit de Monsieur VLAMINCK et de Madame ALBRUN

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire et rapporteur du pôle finances rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre d'une convention opérationnelle entre la Commune de Loison-sous-Lens et l'Etablissement Public Foncier des Hauts de France (EPF), signée les 26 août 2016 et 6 septembre 2016, intitulée « Centre-ville –versant nord », l'EPF s'est rendu, pour le compte de la ville, propriétaire d'un bien à usage d'habitation sis 100 rue Léon Blum cadastré initialement AB n°111, divisé par la suite en deux parcelles cadastrées section AB 751 et 752.

Qu'aux termes de cette convention opérationnelle, la ville de Loison-sous-Lens s'est engagée à acheter ou faire acheter par un ou des tiers de son choix les biens acquis par l'EPF au plus tard le 6 septembre 2021.

Que par délibération en date du 20 décembre 2021, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition des biens à son profit.

La parcelle AB 752 est destinée à la ville de Loison-sous-Lens dans le cadre de l'aménagement immobilier du versant nord du centre-ville, tandis que la parcelle AB 751 comprenant l'habitation, doit être cédée, cette dernière ne présentant pas d'intérêt particulier pour la ville.

Lors de sa séance en date du 7 avril 2022, les membres du Conseil Municipal ont émis un avis favorable de principe à la vente du bien sis 100 rue Léon Blum au profit de Monsieur Jean-Christophe VLAMINCK et Madame Véronique ALBRUN, et autorisé la signature d'un compromis de vente pour le prix convenu de 165 000,00 € au principal, les frais de notaires étant à la charge des acquéreurs.

Les frais d'agence immobilière d'un montant de 6 000,00 € sont à la charge de la ville de Loison-sous-Lens.

Considérant que l'acte de cession du bien entre l'EPF et la ville de Loison-sous-Lens ayant été régularisé par Maître Cédric LEMPREUR, Notaire associé de la SCP « Nicolas Pagniez et Stéphanie Le Gentil » le 21 juin 2022,

Ouï l'exposé qui précède, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- D'émettre un avis favorable à la cession de l'immeuble sis 100 rue Léon Blum, cadastré section AB 751 au profit de Monsieur Jean-Christophe VLAMINCK et Madame Véronique ALBRUN pour le prix convenu de 165 000,00 € au principal, les frais de notaires étant à la charge des acquéreurs.
- De régler les frais de l'agence immobilière « Propriétés Privée.com » d'un montant de 6000,00 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 30 juin 2022

Le Maire,

MAIRIE DE LOISON-SOUS-LENS (P. de C.)

Daniel KRUSZKA

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 4 Juillet 2022
AR : 062-216205237-20220629-del-290622-177-DE
Affiché le 04 JUIL. 2022
Certifié exécutoire le 04 JUIL. 2022
Le Maire,

Daniel KRUSZKA